



Intoxiquer une personne à son insu, c'est criminel et dangereux.

Alcool – Drogues – Autres substances psychoactives

Une personne reconnue coupable pourrait faire
jusqu'à 14 ans de prison,
voire plus selon les circonstances.

Des ressources d'aide et des recours existent pour
les personnes victimes d'une **INTOXICATION** ou
d'une **AGGRESSION SEXUELLE**.



Québec.ca/agression-intoxication